



Monsieur le Directeur,

En tant qu'organisation syndicale représentative à la DDFiP 46, la CGT Finances 46, en application des articles L114-1 à L114-10 du code général de la Fonction publique porte à votre connaissance le dépôt d'un préavis de grève pour les journées du 2 mai 2025, 9 mai 2025 et 30 mai 2025.

Les personnels de la DDFiP 46 portent des revendications fortes sur les salaires, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, la retraite, les emplois, une autre conception de l'organisation territoriale de l'État, la défense et le développement des missions publiques et d'une fonction publique de carrière qui rejoignent les préoccupations de l'ensemble de la population pour l'intérêt général.

Tous et toutes nous sommes soucieuses et soucieux, malgré des conditions de plus en plus difficiles, de remplir pleinement nos missions de service public et ce, tout particulièrement, pendant la campagne d'impôt sur le revenu qui se tient habituellement entre avril et juin.

L'organisation d'une telle campagne ne dépend pas des agents, mais ils sont les garants de sa réussite et de la qualité du service rendu et donc de la qualité des déclarations déposées.

Cependant, la DGFIP, suivant à sa manière les enseignements de la cacophonie qui a régné concernant l'organisation du pont du 10 mai 2024, a décidé brutalement par une note du 7 novembre 2024 de supprimer le dispositif des ponts naturels.

Plutôt que de s'interroger sur les raisons qui ont provoqué le mécontentement dans les services en mai de l'année dernière, la Direction générale préfère trancher sans discuter.

Elle évoque comme justification "la nécessité de préserver le bon fonctionnement et la continuité du service rendu aux usagers, et notamment l'ouverture au public, demeure une priorité de notre action".

Mais de qui se moque t'on? La Direction a-t-elle pensé aux usagers quand les horaires d'ouverture ont été réduits et quand le réseau a été saccagé par la mise en oeuvre du Nouveau Réseau de Proximité ?

Nous exigeons l'octroi de l'ensemble des ponts naturels financés par des autorisations d'absence et la non limitation des congés pendant la campagne IR pour les agents de tous les services d'accueil de la DGFIP.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques 46 décide, dès aujourd'hui, de déposer un préavis de grève.

Dans ce cadre, des agentes et des agents pourront choisir de cesser le travail et de satisfaire à leurs besoins légitimes de repos et de conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Le présent courrier vaut donc pour les 2, 9 et 30 mai 2025 préavis de grève pour tous les personnels de la direction départementale des Finances publiques du Lot.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Les représentantes et représentants CGT Finances publiques Lot